



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le **1 FEV. 2022**
ID : 039-283900017-20220127-C2022_06-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 27 janvier 2022**

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 3
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
23/12/2021

Délibération n° C 2022- 06

Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Maxime GUTZWILLER, Directeur de Cabinet représentait Monsieur David PHILOT Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Françoise VESPA ; Messieurs Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Jean-Daniel MAIRE, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Madame Florence GAY, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Dominique CHALUMEAUX, Jean-Michel DAUBIGNEY, Jean-Pascal FICHERE, Jean-Baptiste GAGNOUX, Laurent PETIT.

Procurations : Madame Christine RIOTTE à Monsieur Clément PERNOT, Madame Florence GAY à Monsieur Jean-Daniel MAIRE et Monsieur Claude BORCARD à Monsieur Jean-Luc LEGRAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François GAILLARD.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON et Monsieur Alain SCHMITT étaient excusés.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Sergent-chef Franck TOUILLIER, le Lieutenant Stéphane SAUCE, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur le Lieutenant Benoit GAILLARD était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, L 3312-1, R 1424-1 à R 1424-57, D 3312-12 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-30 du 22 novembre 2021 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 21 janvier 2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Conformément aux articles L 3241-1 et L 3312-1 du CGCT, un rapport sur les orientations budgétaires du SDIS, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le Conseil d'Administration est invité à discuter des grandes orientations du Budget Primitif 2022 qui sera soumis au vote du CASDIS fin mars. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) n'a pas de caractère décisionnel, mais il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le Conseil d'Administration en prenne acte et que le représentant de l'État exerce son contrôle.

Le présent rapport présente à l'assemblée délibérante les perspectives et orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif. Il complète et actualise les informations énoncées dans le rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (RERC), présenté et voté lors du Conseil d'Administration du 22 novembre 2021. **Les arbitrages budgétaires de début février viendront affiner les prévisions du BP à soumettre au vote de notre assemblée.**

I. Les orientations générales

La préparation de l'exercice budgétaire 2022 s'inscrit dans un contexte de tension sur les finances publiques à l'échelle nationale et territoriale. La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022, prévoit à l'horizon 2022 une baisse de plus de trois points de la dépense publique, une baisse de cinq points du ratio de dette des administrations publiques et d'un point des prélèvements obligatoires. Les répercussions de la crise sanitaire actuelle, en particulier l'inflation, vont bouleverser ces prévisions initiales.

Le SDIS se doit de poursuivre les efforts engagés en matière de maîtrise et de rationalisation de ses dépenses tout en recherchant des recettes nouvelles.

L'enjeu pour l'établissement est de pouvoir maintenir une couverture opérationnelle de qualité sur l'ensemble du territoire jurassien. Cela passe à la fois par un renouvellement régulier de ses équipements (véhicules etc.), la poursuite des constructions en cours, mais également par les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et un volontariat dynamique.

La construction sur 2018, 2019 et 2020 de cinq Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ainsi que des nouveaux services logistiques, avait porté les charges d'investissement en 2019 au niveau historiquement le plus élevé. Ce montant a nettement fléchi en 2020 avec l'achèvement de l'opération de MONTMOROT et le décalage de certaines opérations de construction en cours (ARBOIS, PLATEAU DE NOZEROY, LE LIZON). Ces opérations se termineront en 2022, sauf pour celle d'ARBOIS qui s'achèvera probablement en 2023 seulement.

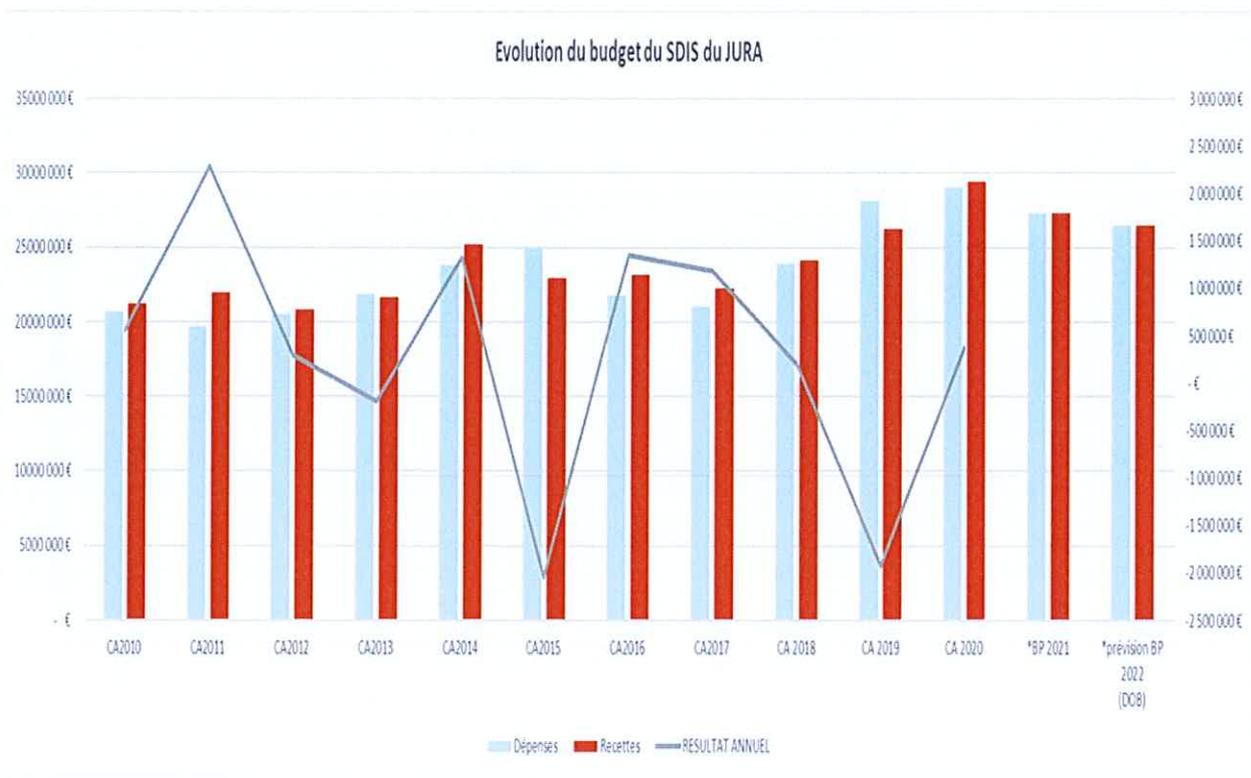
Par rapport au RERC le DOB propose quelques modifications. En février auront lieu les arbitrages budgétaires et les derniers ajustements qui conduiront au Budget Primitif qui nous sera soumis en mars.

La pluri-annualité sur les infrastructures et les véhicules se poursuit ; la pluri-annualité en matière de ressources humaines demeure un objectif à atteindre.

La nouvelle convention triennale avec le Département, conformément à l'article L 1424-35 du CGCT, compte tenu du travail en cours avec la mission d'aide et de contrôle de gestion du Département, va porter sur les exercices 2022, 2023, 2024 et pourrait inscrire les relations financières entre les deux institutions dans une réelle pluri-annualité. Elle mentionne l'effort du Département pour 2022 (+ 400 K€) et rappelle l'objectif de parité des contributions Département/EPCI et Communes.

Dans ces conditions et compte tenu de la révision du SDACR en cours, l'exercice 2022 serait un exercice de transition. Pour rappel, le futur SDACR, outre les risques courant et complexes, prendrait en compte les nouvelles familles de risques et menaces qui sont :

- 1- L'évolution des risques climatiques
- 2- La menace terroriste
- 3- Les risques liés aux nouvelles technologies
- 4- Les risques qui peuvent impacter l'opérationnalité du SDIS
- 5- Le risque sociétal



*sans les Restes A Réaliser (RAR)

II. Orientations de la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
CHAF	INTITULE	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021	BP 2021	Prévision 2022	Evolution/BP2021	
							Montant	%
011	Charges à caractère général	2 843 332	2 894 869	2 837 523	3 059 000	3 226 450	167 450	5,47%
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 125 956	12 189 602	12 744 170	12 759 510	13 289 000	529 490	4,15%
65	Autres charges de gestion courante	139 211	101 589	129 599	147 130	146 980	- 150	-0,10%
Total gestion des services		15 108 499	15 186 060	15 711 292	15 965 640	16 662 430	696 790	4,36%
66	Charges financières	133 507	154 040	157 387	158 250	142 605	- 15 645	-9,89%
67	Charges exceptionnelles			79 440	2 000	2 000	-	
68	Dotation aux amort. et provisions			15 431		70 000	70 000	
022	Dépenses imprévues			-	50 000	50 000		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		15 242 006	15 340 099	15 963 549	16 175 890	16 927 035	751 145	4,64%
042	Amortissement	3 016 566	3 117 925	3 194 920	3 196 352	3 246 352	50 000	1,56%
	Valeur cptble immo cédée	16 174	76 939	89 043			-	
023	Virement à la section d'investissement						-	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 274 747	18 534 963	19 247 512	19 372 242	20 173 387	801 145	4,14%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							-	
70	Prod. Des services du domaine et ventes div	772 100	831 203	986 452	843 900	998 000	154 100	18,26%
74	Contributions et participations	16 761 258	16 890 376	17 262 709	17 261 819	17 738 253	476 434	2,76%
75	Autres produits de gestion courante	4 166	4 220	-	4 200	4 200	-	
013	Atténuations de charges	27 570	38 050	57 370	28 000	40 000	12 000	42,86%
Total gestion des services		17 565 094	17 763 849	18 306 531	18 137 919	18 780 453	642 534	3,54%
77	Produits exceptionnels	54 436	136 671	108 278	65 000	65 000	-	
78	Reprises sur amortissements et provision						-	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		17 619 530	17 900 520	18 414 809	18 202 919	18 845 453	642 534	3,53%
042	Opération d'ordre entre sections (neutralisati	438 195	708 116	702 655	679 549	523 098	- 156 451	-23,02%
	Quote-part des subventions transf					443 226	443 226	
	différence sur réalisation négative	1 766	18 062	1 885			-	
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				489 774	361 610	- 128 164	-26,17%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		18 059 491	18 626 698	19 119 348	19 372 242	20 173 387	801 146	4,14%
SOLDE DE L'EXERCICE		- 215 256	91 735	- 128 164				
RESULTAT COMPTABLE (cumulé)		398 039	489 774	361 610				

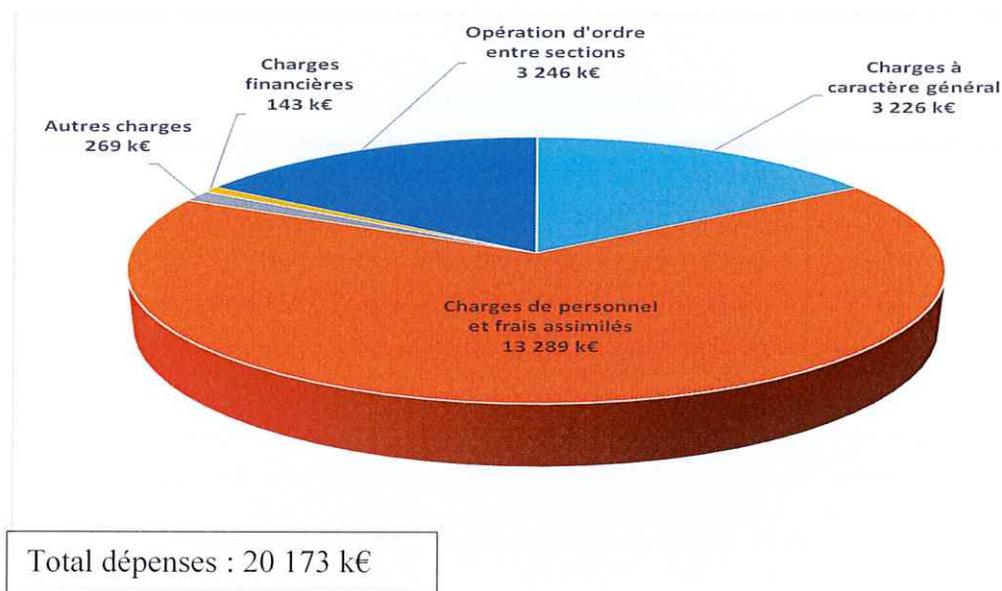
L'effort principal porterait sur les ressources humaines, mais d'autres besoins sont prégnants : faire face au renchérissement des coûts des fournitures et services, assurer l'entretien indispensable des matériels et infrastructures, former nos sapeurs-pompiers, mieux communiquer, développer le volontariat, continuer les modes opératoires innovants, traquer les pistes d'économies, les recettes ponctuelles et pérennes.

Pour cela il est proposé :

- d'augmenter le montant des charges à caractère général d'environ 167 k€ (+5,47%),
- une hausse des charges de personnel de 529 k€ (+4,15 %) ;
- de prévoir en recette de produits des services 998 k€ (soit +154 k€, + 18,26%) sachant que toute nouvelle recette en la matière serait inscrite au BP ou en DM.

A. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Il est envisagé qu'elles augmentent d'environ 4,64% en dépenses réelles et de 4,14% sur l'ensemble de la section.



Les dépenses de fonctionnement sont composées à 65,87% de charges de personnel (78,51 % des dépenses réelles c'est-à-dire sans la charge des amortissements).

L'augmentation des charges à caractère général devrait être d'environ 167 k€ (soit + 5,47%, contre + 2,47 % au BP 2021) pour atteindre 3 226 k€. Le renchérissement des coûts de production et de prestations, ainsi que l'inflation, notamment en raison de la crise sanitaire, y contribuent.

Pour les dépenses de personnel (cf annexe 1), le montant augmenterait d'environ 529 k€ (soit + 4,15 %), pour atteindre 13 289 k€. Ce montant comprendrait une première marche de 250 k€ du plan sexennal de ressources humaines s'il est adopté par le CASDIS. La priorité est de dynamiser la complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires afin d'assurer la continuité opérationnelle, notamment en journée sur les secteurs en difficulté.

Le montant des indemnités SPV est réévalué à 3 475 k€ soit environ 290 k€ mensuels, compte tenu de l'exercice 2021.

Notons que la loi MATRAS renchérit au chapitre 011 le coût de la protection sociale étendue du SPV et du SPV fonctionnaire, et au 012 le coût pour nos anciens SPV (revalorisation de la NPFR et condition d'attribution plus larges).

La prévision des charges financières passerait de 158 k€ à 143 k€ (soit -9,89 %). Cette diminution s'explique principalement par le vieillissement de la dette donc la baisse des intérêts. La première échéance de remboursement de l'emprunt voté et décidé en 2021, versé début 2022, aura lieu en 2023.

Une dotation aux provisions de 70k€ serait inscrite par rapport aux créances carences et appuis SMUR 2021.

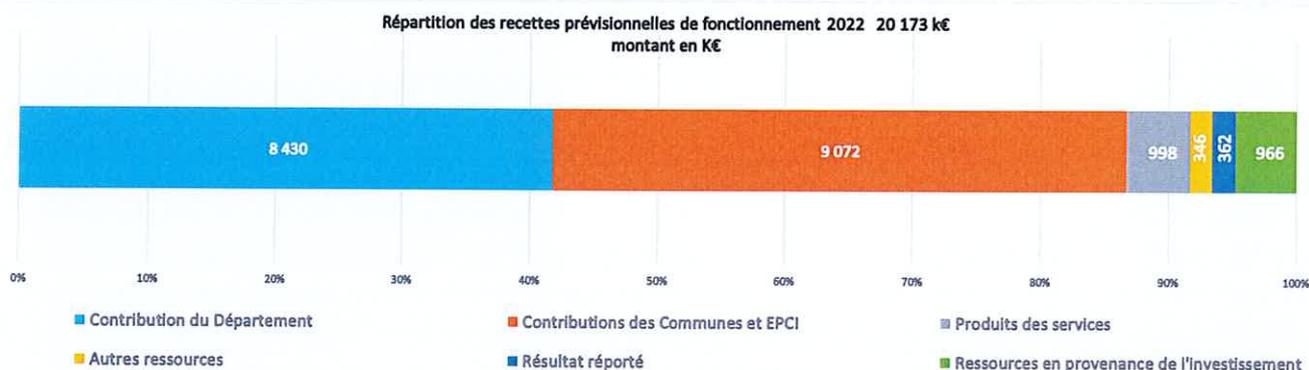
Les dépenses imprévues resteraient à 50 k€, voire un peu plus si nécessaire.

La dotation aux amortissements augmenterait de 50 k€ (+1,56%) atteignant 3 246 k€, ce montant sera affiné dans le cadre du BP. Au BP 2021 l'augmentation était de 78 k€.

Le volume des opérations immobilières et du programme d'équipement devrait entraîner une hausse importante de la dotation aux amortissements dès 2023 où l'opération immobilière de MONTMOROT (CIS du BASSIN LEDONIEN et plateforme logistique) devra commencer à être amortie.

B. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

Il est envisagé qu'elles augmentent d'environ 3,53% en recettes réelles et de 4,08% sur l'ensemble de la section.



- Contributions

L'année 2021 avait été marquée par la première hausse depuis 2011 de la masse des contributions des EPCI et des communes et par l'augmentation sensible de celle du Département. Cette évolution se poursuit avec des augmentations respectives de 1% (90 k€) et 4,98% (400 k€).

Établies à 17 501 483 € en 2022, elles représenteront 93,52% des recettes réelles de la section.

Le montant des contributions versées par les EPCI s'établira à 8 801 k€, soit 97,02% des participations des EPCI et communes.

La répartition des contributions dans la section de fonctionnement entre les EPCI / communes et le Département s'établit respectivement à 51,83% et 48,17% (52,80 % et 47,20 % en 2021).

- Prestations de services

La prévision devrait être de 998 k€ au BP 2022 en augmentation de 154 k€ (+18,26%) :

- Perspective raisonnable de crédits de l'ARS d'au moins 100 k€ (appui du SDIS aux centres de vaccination pour 2021)
- Perspective de conventions avec les CH siège de SMUR pour les carences et appui aux SMUR (loi MATRAS) d'au moins 133 k€
- Perspective de hausse du tarif national d'indemnisation des prestations pour Indisponibilités de Transporteurs Sanitaires Privés (ITSP), à volume égal (+228 k€)
- Réévaluation des tarifs des autres prestations payantes par rapport à l'inflation
- Fin des surveillances de plages (- 88 k€)

- Quote part des subventions transférables

L'amortissement des subventions d'investissement perçues, nouveauté, générera une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement de 443 k€ pour 2022.

Si des recettes supplémentaires pérennes se dégagent, elles seraient intégrées au BP et/ou en DM 2022.

C. La reprise des résultats de fonctionnement 2021

Le solde d'exécution 2021 de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice, serait d'environ -128 k€ contre +91 k€ en 2020.

Le solde cumulé avec les années précédentes s'établirait ainsi à environ 362 k€ (il était de 565 fin 2016, 1 029 fin 2017, 613 fin 2018, 398 fin 2019, 489 fin 2020).

Il diminue car en 2021 les dépenses de fonctionnement de l'exercice ont été supérieures aux recettes, comme en 2018 et 2019. Il devra toutefois être repris dans son intégralité pour équilibrer le BP 2022, malgré la hausse des recettes, la neutralisation des amortissements immobiliers et l'amortissement des subventions d'investissement perçues.

Une grande vigilance sera maintenue en 2022 sur la nécessité de préserver le résultat comptable cumulé, notamment par rapport à l'exécution des dépenses.

Il n'est pas envisagé de consacrer une partie des excédents de fonctionnement au financement des programmes d'investissement.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, et compte tenu de la reprise au BP d'un résultat comptable cumulé en baisse, il est nécessaire pour 2022 de prévoir une forte neutralisation des amortissements immobiliers, qui pourrait être proche de 513 k€, mais qui diminuerait de 166 k€ (- 24,49 %) par rapport aux 680 k€ inscrits au BP 2021.

III. Orientations de la section d'investissement

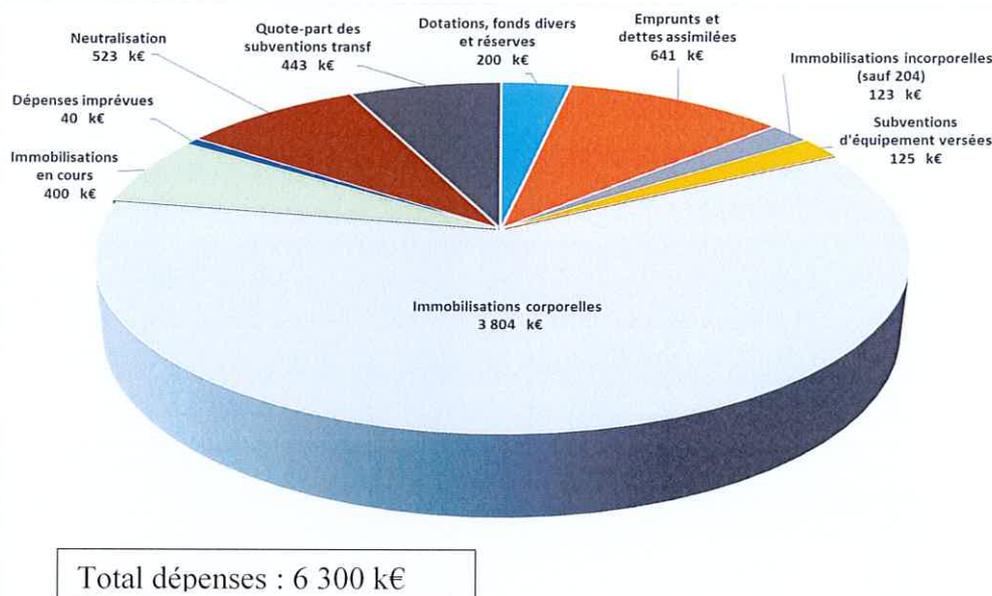
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				HORS RESTES A REALISER			AVEC RESTES A REALISER			
Chap	LIBELLE	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021	BP 2021	Prevision BP 2022	2022/ BP 2021	BP 2021	Prevision BP 2022	2022/ BP 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves			192 528		200 000		-	200 000	
16	Emprunts et dettes assimilées	481 824	481 630	641 455	641 460	641 414	-0,01%	641 460	641 414	-0,01%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	307 091	308 744	204 791	140 600	123 000	-12,52%	420 217	316 466	-24,69%
204	Subventions d'équipement versées	3 000		315 720	125 000	125 000	0,00%	351 180	160 460	-54,31%
21	Immobilisations corporelles	2 901 988	1 795 209	1 827 833	3 879 600	3 803 850	-1,95%	5 278 208	4 962 982	-5,97%
23	Immobilisations en cours	5 615 373	4 079 154	1 583 423	2 415 000	400 000	-83,44%	3 083 713	2 840 688	-7,88%
020	Dépenses imprévues				20 000	40 000	100,00%	20 000	40 000	100,00%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		9 309 276	6 664 737	4 765 752	7 221 660	5 333 264	-26,15%	9 794 778	9 162 010	-6,46%
040	Opérations d'ordre entre sections	1 766	18 062	4 540						
040	Neutralisation	438 195	708 116	700 000	679 549	523 098	-23,02%	679 549	523 098	-23,02%
	Quote-part des subventions transf					443 226			443 226	
041	Opérations patrimoniales	145 914	3 100 014	6 033 512	70 000			70 000		-100,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 895 150	10 490 929	11 503 803	7 971 209	6 299 588	-20,97%	10 544 328	10 128 335	-3,95%
RECETTES D'INVESTISSEMENT										
10	Dotations, fonds divers et réserves	818 125	1 196 422	1 250 840	1 250 000	600 000	-52,00%	1 250 000	600 000	-52,00%
13	Subventions d'investissement	2 291 199	1 380 912	970 659	1 368 410	701 366	-48,75%	1 368 410	701 366	-48,75%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000	1 900 000	-	2 667 519	1 033 399	-61,26%	2 667 519	3 333 399	24,96%
21	Immobilisations corporelles	1 784								
23	Immobilisations en cours		6 586	10 884						
024	Produits des cessions d'immobilisations				20 000	240 000		20 000	240 000	1100,00%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		5 011 109	4 483 920	2 232 382	5 305 929	2 574 765	-51,47%	5 305 929	4 874 765	-8,13%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 029 209	3 194 864	3 273 079	3 196 352	3 246 352	1,56%	3 196 352	3 246 352	1,56%
041	Opérations patrimoniales	149 445	3 100 014	6 033 512	70 000			70 000		
001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				- 601 071	478 471	-179,60%	1 972 047	2 007 218	1,78%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 189 763	10 778 799	11 538 973	7 971 209	6 299 588	-20,97%	10 544 328	10 128 335	-3,95%
SOLDE DE L'EXERCICE		-1 705 387	287 869	35 170						
RESULTAT COMPTABLE (cumulé)		1 684 178	1 972 047	2 007 218						

(1) résultat de l'exercice 2021 provisoire

Les commentaires ci-dessous en dépenses et en recettes portent sur l'exercice 2022 **hors restes à réaliser (RAR) 2021** qui sont estimés à environ 3 829 k€ en dépenses et 2 300 k€ en recettes. En 2021 ils étaient de 2 573 k€, en dépenses seulement.

A- Les dépenses prévisionnelles d'investissement

Il est envisagé qu'elles diminuent d'environ 26,15% (- 1 888 k€) en dépenses réelles et de 20,97% (- 1 672 k€) sur l'ensemble de la section.



- Remboursement de capital

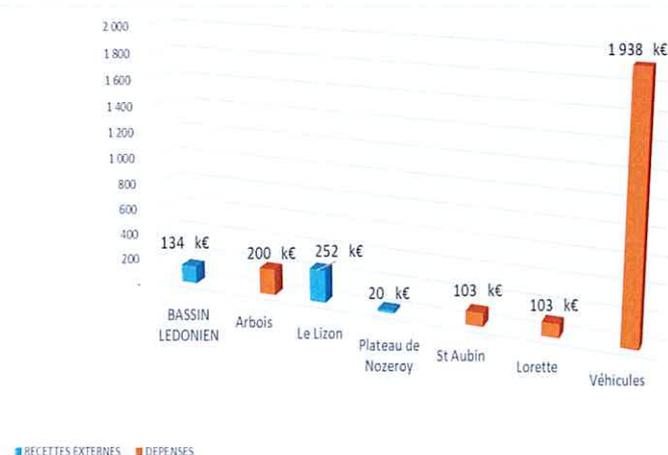
Il restera stable à 641 k€, aucun emprunt ne s'étant terminé en 2021 et la première échéance du dernier emprunt intervenant en 2023.

- Autorisations de programme (cf annexe 2)

En 2022 les dépenses rattachées à des autorisations de programme représenteraient 2 344 k€ en crédits de paiement.

Les constructions des CIS d'ARBOIS, de SAINT-AUBIN et de LORETTE représenteraient 406 k€ sur l'exercice.

Le renouvellement du parc de véhicules requiert l'inscription de 1 938 k€ (1 800 k€ en 2019,2020,2021) pour le nouveau programme pluriannuel d'équipement AP 2022 - 2023 - 2024 qui nous sera soumis. Ces investissements traduisent la volonté du SDIS de poursuivre l'effort entamé depuis 2017 pour le renouvellement de son parc de véhicules.



- Investissements hors autorisations de programme

Les dépenses d'investissement, hors capital, hors neutralisation et hors amortissement des subventions perçues, non soumises à des autorisations de programme devraient en 2022 diminuer de 187 k€ (soit -8,09%) pour atteindre 2 128 k€ :

- Subventions d'équipement : 125 k€ deuxième moitié du financement du système d'alerte et de gestion opérationnelle NEXSIS versé à l'Agence Nationale de la Sécurité Civile ;
- Véhicules : 89 k€ (+30 k€ ; soit +50,85 %) aménagement et grosses réparations ;
- Habillement : 380 k€ (+10 k€ ; soit + 2,70 %);
- Immobilier : 615 k€ (-353 k€ ; soit -33,51 %) les crédits concernant le système de chauffage de la direction faisant l'objet de restes à réaliser
- Matériel et licences : 919 k€ (+125 k€ ; soit +15,83 %) révision décennale d'une EPA, hausse générale de tarifs, matériel d'informatique et de bureau.

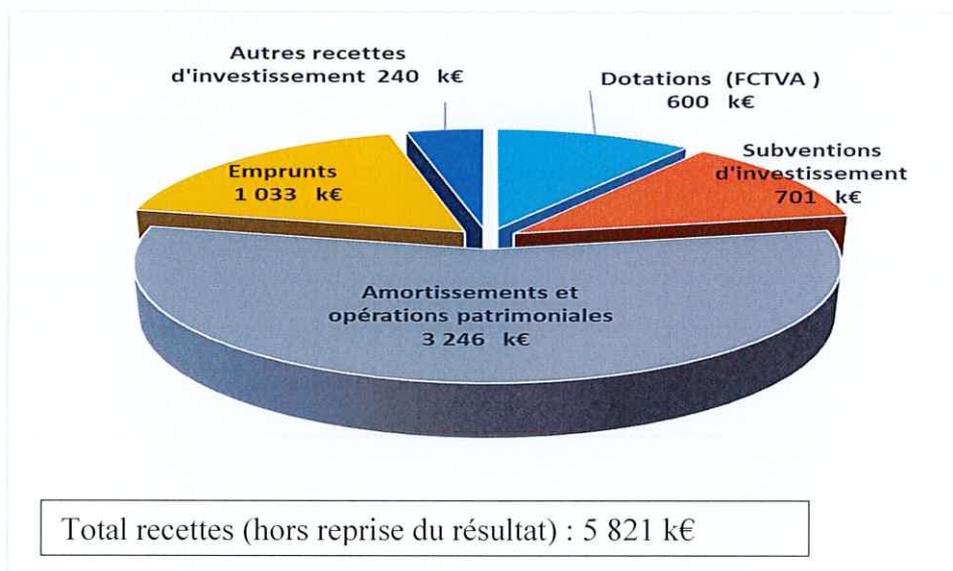
Enfin, le SDIS, aura besoin de prévoir, comme en 2021, une neutralisation des amortissements des biens immobiliers qui devrait s'établir autour de 513 k€, débiterait l'amortissement des subventions perçues (443 k€) et poursuivra l'apurement du compte 1069 (200 k€).

Les dépenses imprévues passeraient de 20 à 40 k€ voire un peu plus si nécessaire.

Compte tenu de l'augmentation des coûts de construction liée à la crise sanitaire certaines prévisions de dépenses pourraient être ajustées au BP. Concernant les AP/CP (cf annexe 2) le détail sera revu pour le BP avec a priori une révision des AP qui ne devrait guère impacter les CP 2022 mais plutôt les suivants.

B- Les recettes prévisionnelles d'investissement

Il est envisagé qu'elles diminuent d'environ 51,47% (- 2 731 k€) en recettes réelles et de 20,97 %(- 1 672 k€) sur l'ensemble de la section.



- *Dotations : Fonds de Compensation de la TVA*

La recette du FCTVA versé par l'État devrait passer de 1 250 à 600 k€ en 2022, elle représenterait environ 23,30 % des recettes réelles d'investissement. Cette recette diminue en 2022 notamment du fait de l'achèvement de l'opération de MONTMOROT en 2021 et du montant des RAR 2021 très élevés.

- *Subventions d'investissement*

La baisse de 1 923 k€ (soit - 72,10%) des subventions d'investissement versées par les communes, certains EPCI et le Département (remboursement de capital pour les constructions de casernes terminées qu'il a financées), sur une base de 50 %, s'explique notamment par l'étalement prévu par la convention avec ECLA pour la construction du CIS du BASSIN LEDONIEN qui prévoyait la majeure partie de la subvention en 2019, 2022 étant la dernière année de versement par ECLA.

Leur niveau s'établirait à 701 k€ compte tenu de l'ensemble des constructions en cours cf. histogramme AP page précédente (du PLATEAU DE NOZEROY, du LIZON) et de la construction achevée du CIS du BASSIN LEDONIEN.

- Emprunts

En 2019 un emprunt de 3 800 k€ a été contracté. 2 650 k€ correspondent au financement du CIS du BASSIN LEDONIEN pour la part du Département (50%), remboursé intégralement par celui-ci en annuités d'emprunt, et 1 150 k€ ont financé la construction des services logistiques.

1 900 k€ ont été tirés en 2019 ainsi qu'en 2020. 2 300 k€ inscrits et votés en 2021 seront tirés début 2022 et inscrits en restes à réaliser de recettes au BP 2022.

Une inscription d'environ 1 033 k€ serait nécessaire pour équilibrer la section compte tenu des résultats d'investissement provisoires 2021.

- Produits de cessions d'immobilisations

La vente de l'ensemble immobilier rue des gentianes à LONS-LE-SAUNIER générera une recette de 190 k€.

C- La reprise des résultats d'investissement 2021

La section d'investissement présenterait un résultat d'exercice excédentaire d'environ 35 k€. Ce dernier s'explique par le faible taux d'exécution des dépenses immobilières avec le décalage de l'échéancier de certaines constructions (CIS PLATEAU DE NOZEROY, LIZON et surtout ARBOIS), bien que les crédits aient été ajustés à la baisse en DM2 2021. Ceci donne un résultat de clôture de l'exercice (cumulé) de la section d'environ 2 007 k€ (1 972 K€ en 2020).

Pour la même raison de faible exécution, le montant des RAR en dépenses (environ 3 829 K€) serait en hausse (+1 277 K€ soit +49,61 %) ; en recettes il sera de 2 300 K€ (correspondant à l'emprunt voté, décidé en 2021 mais tiré début 2022).

En tenant compte des RAR le résultat net serait de + 478 k€ environ.

IV. La dette du SDIS

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élèverait à 7 368 k€. Pour 2022, le remboursement de capital serait de 641 k€ les intérêts d'emprunt sont estimés à 143 k€.

	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021	BP 2021	PREVISION 2022
Capital restant dû au 1/1	5 173 291 €	8 491 467 €	9 073 291 €	8 009 837 €	7 368 381 €
Total recettes réelles de fonctionnement	17 619 530 €	17 900 520 €	18 414 809 €	18 137 919 €	18 845 453 €
Ratio de surendettement	0,29	0,47	0,49	0,44	0,39
Épargne brute (RRF-DRF)	2 377 524	2 560 421	2 451 260	2 027 029	1 918 418
Capacité de désendettement (en années)	2,18	3,32	3,70	3,95	3,84

V. Autres ratios

	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021	BP 2021	PREVISION 2022
Épargne de gestion	2 456 595	2 577 789	2 595 239	2 172 279	2 118 023
Épargne brute (CAF brute)	2 377 524	2 560 421	2 451 260	2 027 029	1 918 418
Remboursement en capital	481 824	481 630	641 455	641 460	641 414
Épargne nette	1 895 700	2 078 791	1 809 804	1 385 569	1 277 004
Capacité d'Autofinancement Courant	0,89	0,88	0,90	0,93	0,93
Rigidité des charges structurelles	0,72	0,72	0,74	0,75	0,75

- **Épargne de gestion** : = excédent brut d'exploitation (hors produits et charges financiers et exceptionnels)

= recettes de gestion – dépenses de gestion

Évalue l'équilibre financier de la gestion courante pour identifier ou anticiper un déséquilibre de la section fonctionnement.

- **Epargne brute :**
= capacité d'autofinancement brute = recettes réelles - dépenses réelles de fonctt
Elle doit permettre de faire face au remboursement de la dette (capital) et de financer tout ou partie de l'investissement
- **Epargne nette :**
= épargne brute- remboursement en capital
Elle permet d'évaluer la capacité d'une collectivité à autofinancer ses investissements
- **Capacité d'Autofinancement Courant**
= (dépenses réelles de fonctt+ remboursement de capital) / recettes réelles de fonctt
Moyenne CA 2020 SDIS catégorie C : 0,92
- **Rigidité des charges structurelles :**
=(charges du personnel + intérêts + capital) / recettes réelles de fonctionnement
permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles.
Moyenne CA 2020 SDIS catégorie C : 0,72

	BP 2021	PREVISION 2022	Evolution 2022/BP 2021	
			%	€
FONCTIONNEMENT	19 372 242,49	20 173 387,31	4,14%	801 144,82
INVESTISSEMENT hors RAR	7 971 209,49	6 299 588,47	-20,97%	- 1 671 621,02
TOTAUX	27 343 451,98	26 472 975,78	-3,18%	- 870 476,20

La section de fonctionnement évoluerait ainsi sensiblement notamment de par les conséquences de la crise sanitaire et le début d'un plan pluriannuel de ressources humaines.

Contribuent à cet effort et à une meilleure santé de la section :

- les augmentations des contributions du Département et des EPCI et communes
- un résultat 2021 moins déficitaire que prévu
- l'amortissement nouveau des subventions d'investissement perçues
- la prévision de neutralisation des amortissements immobiliers, cependant moins importante que les années précédentes.

La dotation aux amortissements augmentera d'environ de 12 % (400 k€) en 2023.

La section d'investissement continuera à diminuer avec l'achèvement progressif du plan relatif aux CIS. Les efforts se poursuivraient en matière de véhicules et de matériels. L'inscription d'emprunt diminuerait malgré la dépense nouvelle d'amortissement des subventions perçues.

Il nous est demandé de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022, sur la base de ce rapport, débat dont il sera pris acte par délibération.

DECISION N° C 2022-06 DU 27 JANVIER 2022

Le Conseil d'Administration, à partir du rapport sur les orientations budgétaires, a tenu le débat des orientations budgétaires pour 2022 et en prend acte.

Les annexes sont jointes à la délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT